



Ecole de Cyclisme

Règlement intérieur

Date : le 26 Février 2023

Contacts :

| | | |
|-----------------------------------|----------------|--|
| Présidente du club : Laure Masson | 06 87 45 31 29 | laure.masson-oliva@laposte.net |
| Animateur: Laure Masson | 06 87 45 31 29 | laure.masson-oliva@laposte.net |
| Entraîneur : Xavier Juignet | 06 29 53 41 10 | xavierjuignet.anc45@orange.fr |

\$\$\$\$\$

L'EDC est un concept de formation pour les jeunes permettant les apprentissages nécessaires à la pratique du cyclisme en autonomie.

Elle s'applique sur une pédagogie fédérale définie, sur un encadrement formé et d'adultes accompagnateurs définis.

1/ Conditions d'âge

L'école de cyclisme est ouverte à tous les jeunes âgés de 6 à 18 ans.

2/ Lieu de RDV, jours et horaires

Les jeunes sont sous la responsabilité de l'encadrement de l'école lors de chaque séance. Ils sont tenus d'arriver à l'heure et ne peuvent quitter la séance avant son terme.

RDV le samedi de 14h à 16h.



L'école de cyclisme est ouverte toute l'année sauf périodes de vacances scolaires, et en cas de situations exceptionnelles (absences, manque d'effectifs, manque d'encadrement).

Pour la période hivernale, on adaptera les programmes.

Le lieu de rdv est fixé au :

Parking Gymnase Pierre Perche à Neuville-aux-Bois

Jeux d'adresses sur plateau, pour les plus jeunes

Départ sortie sur route pour les plus grands.

Ce lieu de rdv peut être modifié ponctuellement en fonction du programme des séances. Dans ce cas, les parents seront avertis en temps et en heure par l'équipe d'encadrement.

L'objectif étant les futures compétitions suivant le souhait des jeunes cyclos !!

3/ Licence FFC : Modalités et prix :

Licence valable du 1° janvier au 31 décembre de l'année en cours. (Année civile)

Les nouveaux licenciés peuvent s'affiliés à partir du 1° septembre de l'année.

La licence sera uniquement prise en compétition (prévoir un certificat médical de « non contre-indications à la pratique du cyclisme en compétition ») mais le jeune aura le libre choix entre compétitions ou venir uniquement aux rendez-vous du samedi matin.

4/ Matériel Nécessaire

La participation aux activités de l'école nécessite de posséder un matériel adapté.

Les vélos doivent être en état de fonctionnement et en conformité avec le code de la route.

La tenue vestimentaire doit être adaptée à la pratique du vélo et adaptée aux conditions météorologiques.

Les équipements suivants sont obligatoires :

- Port du casque ;
- Gants ;
- Chaussures spécifiques vélo ou chaussures fermées.



Équipement conseillé :

- Port de lunettes
- Gilet jaune de sécurité

Idéalement, le jeune doit avoir sur lui ses papiers d'identité (ou une copie) et sa licence.

Lors de toute sortie à vélo ou entraînement, le jeune doit emporter un bidon ou une poche à eau contenant une boisson, une barre céréale ou une compote, ainsi qu'un minimum de matériel de réparation.

Matériel de réparation « idéal » :

- Pompe ;
- Chambre à air ;
- Démonde pneus ;
- Nécessaire crevaison ;
- Multi outils.

5/ Présence des jeunes

L'EDC ne doit pas être considérée comme une simple « garderie » mais comme un lieu privilégié d'apprentissage des activités du vélo favorisant le développement de l'autonomie à bicyclette et dans la vie de tous les jours. Chaque séance s'inscrit dans une progression des apprentissages.

L'absence du jeune devra être signalée à l'éducateur responsable dès que possible, et au plus tard la veille de la séance, pour faciliter l'organisation de la séance.

6/ Déroulement des activités

L'encadrement de l'école prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et ceci en ce qui concerne :

- La vérification de la sécurité sur le vélo ;
- Le port du casque et des gants qui sont obligatoires durant les séances de l'école, ainsi que lors des trajets entre le domicile et les lieux de rendez-vous ;



- Les règles de vie commune qui ne seraient pas respectées (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, absences fréquentes et non motivées, comportements portant atteinte à sa sécurité et à celle d'autrui... etc).

7/ Accidents

En cas de chute, de malaise de votre enfant, vous serez prévenu immédiatement par le référent de l'école.

8/ Santé

La fiche sanitaire et le certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme sont remis lors du dossier d'inscription de l'enfant. Tout changement lié à l'état de santé de l'enfant doit être signalé au référent de l'école. Par précaution sanitaire, tout enfant malade ou blessé sera refusé au départ de la séance.

\$\$\$\$\$\$

Date :

La présidente, Laure Masson

Date :

Le représentant légal,

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Date :

Le Jeune Cycliste,

(signature précédée de la mention « lu et approuvé », si possible... 😊)